



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 28 novembre 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 34

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

Madame la conseillère Anne St-Laurent avise formellement le greffier et président d'élection ainsi que les personnes présentes de la dissolution de l'Équipe du Nouveau Centenaire et que dorénavant, monsieur le conseiller Mario Bordeleau, madame la conseillère Anne St-Laurent et monsieur le maire Robert Coutu siégeront à titre indépendant.

Une lettre à cet effet est officiellement remise au greffier et président d'élection.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2012

CM-201211245 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 novembre 2012
- 2 Adoption du procès-verbal**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2012
- 3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**
- 3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est
- 4 Rapports des commissions**

5 Rapports des services

- 5.1 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil municipal
- 5.2 Approbation du nouvel organigramme transitoire de la Ville de Montréal-Est
- 5.3 Modification au Programme conjoint de protection civile
- 5.4 Mandat à la direction générale pour l'élaboration de 3 ou 4 scénarios sur l'avenir des bâtiments municipaux et formation d'un comité regroupant des citoyens, des partenaires et des employés pour participer à l'élaboration desdits scénarios
- 5.5 Dépôt des états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés
- 5.6 Mandat à la firme Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. dans le dossier de Mango industrie du cuivre inc.
- 5.7 Mandat à la Ville de Montréal pour l'acquisition de services de gestion et fourniture de gaz naturel – période du 1^{er} décembre 2013 au 31 octobre 2017

6 Règlements

- 6.1 Avis de motion – Règlement concernant la reconstruction du parc des Vétérans
- 6.2 Second projet – Règlement modifiant le Règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements pour autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34
- 6.3 Avis de motion – Modification du règlement numéro 738 – *Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux* afin de rendre gratuites les licences pour les chiens accompagnateurs
- 6.4 Adoption – Règlement 24-2012 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 6.5 Adoption – Règlement 739-8 – Règlement modifiant le Règlement 739 – *Règlement sur les nuisances et le bon ordre* – et ses amendements afin d'interdire de nourrir les animaux sauvages ou les animaux errants

7 Adjudication de contrats

- 7.1 Octroi du contrat d'assurance de dommages pour la Ville de Montréal-Est – 55 834 \$ taxes incluses
- 7.2 Octroi du contrat pour le contrôle animalier – 39 321.45 \$ taxes incluses
- 7.3 Octroi du contrat pour le transport de neige saison 2012-2013 – 369 270 \$
- 7.4 Octroi d'un contrat, en mode location, pour l'installation d'équipements GPS pour la localisation des véhicules des travaux publics – 60 868.44 \$ (36 mois) taxes incluses

8 Mandat de services professionnels

- 8.1 Accorder le mandat de vérification externe de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 – 21 700 \$ plus taxes
- 8.2 Mandat à la firme Bélanger Sauvé, avocats pour entreprendre les recours nécessaires afin de faire cesser un usage illégal au 299, avenue Marien

9 Personnel

10 Demande de contributions financières

- 10.1 Don à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est (AHMME) pour la location d'un autobus pour la participation de l'équipe Bantam B au tournoi qui aura lieu à La Baie les 1^{er}, 2 et 3 février 2013 – 1 500 \$
- 10.2 Demande de contribution financière de la Maison Dalauze – 500 \$

11 Relation publique

12 Proclamation

13 Affaire nouvelle

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2012

CM-201211246

2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2012 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST **3**

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201211247 3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 28 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS **4**

RAPPORT DES SERVICES **5**

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CM-201211248 5.1

Le greffier dépose, séance tenante pour information, les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères, mesdames Sylvie Dauphinais, Monique Major et Anne St-Laurent, ainsi que des conseillers, messieurs Michel Bélisle, Mario Bordeleau et Alain Dion.

APPROBATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME TRANSITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201211249 5.2

Considérant l'analyse des effectifs faite par la directrice générale depuis son entrée en poste le 30 juillet 2012;

Considérant que la modification de l'organigramme proposé au Conseil municipal permettra à la Ville de mieux répondre à sa mission auprès de ses citoyens;

Considérant que les coûts reliés à ces modifications sont minimes puisque le nouvel organigramme prévoit le déplacement de plusieurs employés sans augmentation des effectifs;

Considérant que la totalité des employés touchés par ces changements est en accord avec ceux-ci;

Considérant qu'il y aurait lieu de pourvoir le poste d'ingénieur laissé vacant depuis la restructuration, et ce, sans création d'un nouveau poste puisque le salaire de celui-ci est déjà prévu au budget 2012 de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver le nouvel organigramme transitoire de la Ville tel que proposé qui comprend notamment, en plus de la Direction générale, qui est sous la responsabilité de madame Josée Guy, directrice générale, les directions et divisions suivantes :

- la Direction des services administratifs,
- la Direction du greffe et de l'urbanisme,
- la Division des travaux publics et des services techniques,
- la Division des communications et des services à la communauté;

De désigner :

- madame Carole Michelin, à titre de trésorière et directrice générale adjointe,
- m^e Roch Sergerie, à titre de greffier,
- monsieur Marcel Leblanc, à titre de chef de la Division des travaux publics et des services techniques,
- madame Francine McKenna, à titre de chef de la Division des communications et des services à la communauté,
- monsieur Patrick Pageau, à titre de contremaître des équipements et des bâtiments municipaux, des espaces verts et des technologies de l'information;

D'affecter les directions et divisions précédentes aux personnes suivantes :

- la trésorière et directrice générale adjointe est responsable de la Direction des services administratifs,
- le greffier est responsable de la Direction du greffe et de l'urbanisme,
- le chef de la division des travaux publics et des services techniques est responsable de la Division des travaux publics et des services techniques,
- le chef de la division des communications et des services à la communauté est responsable de la Division des communications et services à la communauté;

D'abolir la Division de l'informatique et d'en affecter les ressources et les responsabilités à la Division des travaux publics et des services techniques;

D'affecter les ressources et les responsabilités relatives aux services de bibliothèque à la Direction des services administratifs;

De remplacer les postes de contremaître des équipements et des bâtiments municipaux et des espaces verts ainsi que de chef de la division de l'informatique par le poste de contremaître des équipements et des bâtiments municipaux, des espaces verts et des technologies de l'information et d'affecter à ce poste les tâches dévolues aux postes ainsi remplacés;

D'abolir la Division des ressources humaines et d'en affecter les ressources et les responsabilités à la Direction des services administratifs;

D'abolir la Direction des services techniques et de l'urbanisme et d'en affecter, d'une part, les responsabilités et les ressources relatives au génie municipal, dont le poste d'ingénieur, de technicien en génie civil et de secrétaire de direction, à la Division des travaux publics et des services techniques, et d'en affecter, d'autre part, les responsabilités et les ressources relatives à l'urbanisme, dont les 2 postes de technologues en génie civil, à la Direction du greffe et de l'urbanisme;

De conserver les titres de trésorière adjointe et de greffière adjointe à madame Josée Guy, directrice générale, ainsi que les titres de directrice générale adjointe et de greffière adjointe à madame Carole Michelin, trésorière;

Cette résolution remplace toutes les résolutions antérieures relatives à l'organisation des services municipaux de la Ville de Montréal-Est qui lui serait incompatible à toutes fins que de droits.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Alain Dion
M. le maire Robert Coutu

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Mario Bordeleau

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Mention est faite au procès-verbal qu'à la suite du vote sur le point ci-dessus, monsieur le conseiller Mario Bordeleau quitte la séance à 19 h 55.

MODIFICATION AU PROGRAMME DE PROTECTION CIVILE

CM-201211250

5.3

Considérant que le 20 juin 2012, le gouvernement du Québec, gestionnaire du Programme conjoint de protection civile pour le Québec, informait la Ville de Montréal-Est que Sécurité publique du Canada lui avait octroyé une subvention d'un montant de 13 609.30 \$ afin de mettre en place un programme de formation sur la sécurité civile;

Considérant que les partenaires de la Ville de Montréal-Est dans ce projet que sont l'arrondissement de Mercier / Hochelaga / Maisonneuve, Anjou, Pointe-aux-Trembles / Rivière-des-Prairies, Saint-Léonard et Montréal-Nord ont décidé de ne pas participer audit programme puisque le Centre de sécurité civile de Montréal a mis en place, depuis peu, un programme de formation de nature similaire;

Considérant qu'il serait avantageux pour la Ville de demander la réaffectation des sommes à un nouveau projet;

Considérant qu'à la suite de la réorganisation des effectifs de la Ville de Montréal-Est, il est devenu nécessaire de revoir le Plan d'urgence de relève et de missions (PURM) de la Ville afin de l'adapter au nouvel organigramme de l'organisation;

Considérant qu'il est devenu impératif de former les intervenants afin de les préparer en cas de sinistre nécessitant le déploiement du PURM, ainsi que de réaliser un exercice consistant au déploiement de la chaîne téléphonique en cas d'alerte et ayant notamment pour but de vérifier que chaque intervenant est au fait de son rôle.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'approuver la modification du projet QUE-645 soumis à Sécurité civile du Québec dans le cadre du Programme conjoint de protection civile afin que le projet de Programme de formation sur la sécurité civile soit plutôt remplacé par un projet de mise à jour du Plan d'urgence de relève et de missions de la Ville de Montréal-Est, de formation des intervenants et d'exercices nécessitant le déploiement du Plan d'urgence de relève et de missions en cas d'alerte;

De soumettre cette demande de modification à Sécurité civile du Québec afin que celle-ci la présente à Sécurité publique du Canada pour approbation;

D'affecter audit projet un budget de 12 000 \$ afin de permettre sa réalisation;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ÉLABORATION DE 3 OU 4 SCÉNARIOS SUR L'AVENIR DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET FORMATION D'UN COMITÉ REGROUPANT DES CITOYENS, DES PARTENAIRES ET DES EMPLOYÉS POUR PARTICIPER À L'ÉLABORATION DESDITS SCÉNARIOS

CM-201211251

5.4

Considérant qu'en plus de l'hôtel de Ville et du « clos », la Ville de Montréal-Est est propriétaire du Centre récréatif Édouard-Rivet et de l'église Saint-Octave;

Considérant que la construction de l'église Saint-Octave et du Centre récréatif Édouard-Rivet remonte à près de 50 ans et que des rapports d'inspection de ces deux immeubles préparés par les firmes CIMA et Un Architecture en 2009 démontrent que des travaux de corrections et d'aménagement doivent être exécutés conformément aux recommandations des codes en vigueur;

Considérant que ces corrections et aménagements nécessitent des investissements majeurs pour la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit prendre des décisions relativement à l'avenir des bâtiments qu'elle possède;

Considérant qu'il serait souhaitable de mettre sur pied un comité regroupant des citoyens et des employés pour établir différents scénarios qui seront présentés au Conseil;

Considérant que la direction générale aura, par la suite, le mandat d'élaborer 3 ou 4 scénarios concernant l'avenir des édifices municipaux;

Considérant qu'il y aura lieu de planifier une rencontre de style "portes ouvertes" avec les citoyens de façon à leur exposer les différents scénarios après leur élaboration;

Considérant qu'il serait utile de connaître l'opinion des citoyens sur les scénarios soumis et que, pour ce faire, il y aurait lieu d'organiser une journée où les citoyens pourront voter afin de faire connaître leur préférence au Conseil.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De mandater la direction générale afin d'élaborer 3 ou 4 scénarios concernant l'avenir les édifices municipaux;

De former un comité regroupant des citoyens, des partenaires et trois employés pour établir différents scénarios sur l'avenir des bâtiments municipaux;

D'établir la composition de ce comité comme suit :

- Diane Blais, citoyenne
- Carole Cadieux, citoyenne
- Mario Prata, citoyen
- Roland Rhéaume, citoyen
- Manon Brodeur, CPE Tante Michèle
- Pierre Roy, Société Ressources loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.
- Josée Guy, directrice générale et deux employés à être déterminés

D'autoriser une dépense maximale de 75 000 \$ réservée au budget 2013 pour la réalisation de cette étude.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

CM-201211252

5.5

Le greffier, dépose séance tenante et pour information, le rapport financier du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ S.E.N.C.R.L. DANS LE DOSSIER DE MANGO INDUSTRIE DU CUIVRE INC.

CM-201211253

5.6

Considérant que le 12 avril 2012, la compagnie Mango Industrie du cuivre inc., Mango Copper Industries inc. émettait publiquement un communiqué d'avis de licenciement collectif, prévoyant cesser d'exploiter ses activités dans un avenir rapproché;

Considérant que le 24 avril 2012, Raymond Chabot inc. déposait en Cour Supérieure un avis de l'avis d'intention de faire une proposition de la compagnie Mango en date du 17 avril 2012 conformément à l'article 69 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* suspendant les procédures engagées contre la débitrice;

Considérant que les taxes avec pénalités et intérêts en date du 21 novembre 2012 représentent 2 472 838.27 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser l'octroi d'un mandat à un évaluateur agréé de procéder à l'évaluation de la propriété de Mango Industrie du cuivre inc. (10930, rue Sherbrooke Est);

D'autoriser les conseillers juridiques de la Ville à faire toute procédure nécessaire ou utile pour faire reporter l'assemblée des créanciers de Mango Industrie du cuivre inc. prévue pour le 7 décembre 2012 et pour contester l'Avis relatif à la valeur attribuée par le contrôleur à la sûreté de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'ACQUISITION DE SERVICES DE GESTION ET FOURNITURE DE GAZ NATUREL – PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2013 AU 31 OCTOBRE 2017

CM-201211254

5.7

Considérant que l'appel d'offres que prépare la Ville de Montréal vise l'ensemble des activités de fourniture de gaz naturel ainsi que d'information et de gestion en matière d'approvisionnement gazier;

Considérant que le projet d'entente soumis par la Ville de Montréal prévoit une durée qui s'étendra du 1^{er} décembre 2013 au 30 octobre 2017 et comprendra deux volets :

- Un volet ferme prévoyant des livraisons du 1^{er} décembre 2013 au 31 octobre 2015;
- Un volet optionnel prévoyant des livraisons du 1^{er} novembre 2015 au 30 octobre 2017

Considérant que le regroupement est composé de la STM en plus de la Ville de Montréal, de la Direction de l'épuration des eaux usées, de la Direction des immeubles, d'autres services corporatifs et des arrondissements montréalais ainsi que de certaines villes reconstituées et d'organisme partenaires tel que la Société d'habitation et de développement de Montréal et la Société du parc Jean Drapeau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver le projet d'entente pour l'acquisition de services de gestion et de fourniture de gaz pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 31 octobre 2017 et de participer à l'appel d'offres;

De mandater la directrice des services administratifs afin de fournir toute l'information requise pour les besoins dudit appel d'offres;

De mandater la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour procéder au lancement d'un appel d'offres et à l'octroi d'un contrat assurant la fourniture du gaz naturel et des services de gestion requis pour les besoins en gaz naturel de la Ville de Montréal-Est durant la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 octobre 2017;

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PARC DES VÉTÉRANS

CM-201211255

6.1

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que le Conseil de la Ville de Montréal-Est adoptera, lors d'une prochaine séance, un règlement à l'effet de décréter les travaux de reconstruction du parc des Vétérans.

SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-89 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS POUR AUTORISER, D'UNE PART, LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 12 ET, D'AUTRE PART, LES CLASSES D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE LOCAL » ET « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 34

CM-201211256

6.2

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 novembre 2012 sur le premier projet de règlement numéro 713-89 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage – et ses amendements pour autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 713-89 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - et ses amendements pour autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 738 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX - AFIN DE RENDRE GRATUITE LES LICENCES POUR LES CHIENS ACCOMPAGNATEURS

CM-201211257

6.3

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet de modifier le Règlement 738 - Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux - afin de rendre gratuites les licences pour les chiens accompagnateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – RÈGLEMENT 24-2012 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CM-201211258

6.4

Considérant que les employés de la Ville de Montréal-Est ont été consultés sur le projet de règlement 24-2012 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du 13 au 15 novembre 2012.

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 24-2012 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 739-8 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 739 - RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET LE BON ORDRE - ET SES AMENDEMENTS - AFIN D'INTERDIRE DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES OU ERRANTS

CM-201211259

6.5

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 739-8 - Règlement modifiant le Règlement 739 - Règlement sur les nuisances et le bon ordre - et ses amendements afin d'interdire de nourrir les animaux sauvages ou errants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS **7**

OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES POUR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201211260

7.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est fait partie du regroupement des municipalités de l'île de Montréal pour l'acquisition d'assurance de dommages;

Considérant que, dans le cadre de ce regroupement, les villes reconstituées de l'île de Montréal ont mandaté l'Union des municipalités du Québec afin de négocier, en leurs noms, l'achat d'assurance de dommages;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec s'est adjoint les services du Groupe René Laporte & associés afin de l'accompagner dans le processus de renouvellement ou d'adjudication des contrats d'assurance pour le regroupement des municipalités de l'île de Montréal;

Considérant les recommandations du Groupe René Laporte & associés de procéder à un nouvel appel d'offres;

Considérant les résultats obtenus lors dudit appel d'offres.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation du Groupe René Laporte & associés et d'adjuger le contrat d'assurance de dommages au courtier BFL Canada inc. pour les contrats d'assurance de dommages pour les biens, le bris des équipements, les délits, la responsabilité civile primaire, la responsabilité civile excédentaire (complémentaire), la responsabilité d'administration municipale et automobile des propriétaires;

D'autoriser à cet effet, une dépense incluant taxes de 38 852 \$;

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Montréal-Est au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour l'année 2013 de 11 982 \$ à l'Union des municipalités du Québec;

D'inscrire au budget 2013 une somme de 5 000 \$ pour tenir compte des ajustements pouvant survenir en cours d'année;

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201211261

7.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services d'une entreprise de contrôle animalier;

Considérant que 3 entreprises furent invitées soient la SPCA, Le Berger Blanc ainsi que la patrouille canine GL;

Considérant que lors de l'ouverture des soumissions, soit le 30 octobre 2012 à 15 h, seule l'entreprise Le Berger Blanc avait déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de la vérification dudit document il appert que la soumission du Berger Blanc est conforme aux exigences du devis;

Considérant que l'entreprise n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De retenir l'option 2 du document d'appel d'offres pour les services de contrôle animalier (projet DGA2012-01) et d'adjuger, pour une période ferme d'un an, ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Berger Blanc inc., pour le prix de sa soumission pour cette option soit 39 321.45 \$, le tout, conformément au document d'appel d'offres (DGA2012-01).

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Alain Dion.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

TRANSPORT DE NEIGE - SAISON 2012-2013

CM-201211262

7.3

Considérant que le taux pour le transport de la neige usée établi par la Ville pour la saison 2012-2013, soit 2,057 \$ le mètre cube, a été calculé en tenant compte des taux du Recueil des tarifs de transport de neige et de glace appliqués par le ministère des Transports du Québec en vigueur le 1er mai 2012;

Considérant que le contrat de service pour le transport de la neige usée - saison 2012-2013, se terminera le 1^{er} mai 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver le taux pour le transport de la neige usée pour la saison hivernale 2012-2013, soit 2,057 \$ le mètre cube;

D'approuver le contrat pour le transport de la neige usée - saison 2012-2013;

D'autoriser la directrice générale à signer ledit contrat au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI D'UN CONTRAT, EN MODE LOCATION, POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS GPS POUR LA LOCALISATION DES VÉHICULES DES TRAVAUX PUBLICS - 60 868.44 \$ (36 MOIS) TAXES INCLUSES

CM-201211263

7.4

Considérant que le Conseil de la Ville de Montréal-Est a mandaté le Chef de la division informatique afin de recueillir de l'information sur l'utilité d'installer des GPS sur les véhicules de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs, soit Telus, BSM Wireless inc. et Geothentic inc., a été réalisé afin d'obtenir un prix pour l'installation desdits équipements sur la flotte de véhicules de la Ville;

Considérant qu'à la suite de l'analyse du dossier, le Conseil n'estime pas utile l'installation d'appareils GPS sur les véhicules de la Ville compte tenu de la superficie du territoire de la municipalité et des modifications apportées à l'organigramme de la Ville de Montréal-Est qui apportera une ressource supplémentaire pour la gestion du travail à la Direction des travaux publics;

Considérant que le Conseil de la Ville réitère sa confiance en le professionnalisme de ses employés cols bleus pour que ceux-ci fournissent un rendement au travail permettant aux citoyens d'obtenir des services de qualité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De ne pas adjuger le contrat en mode de location pour l'installation d'équipement de GPS pour la localisation des véhicules des travaux publics sur une période de 36 mois pour la somme de 60 868.44 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

ACCORDER LE MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012 - 21 700 \$ PLUS TAXES

CM-201211264 8.1

Considérant que la firme Raymond Chabot Grant Thornton est notre vérificateur externe depuis plusieurs années;

Considérant qu'en reconnaissance des nombreuses années de collaboration avec la Ville de Montréal-Est, et afin de démontrer leur compréhension et leur collaboration quant aux conséquences du processus de restructuration entamé en 2011, la firme nous offre, pour l'année 2012 seulement, de réduire ses honoraires;

Considérant que l'acceptation de cette offre nous laisserait davantage de temps pour élaborer le prochain devis.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat de vérification des états financiers, de l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire par règlement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. pour le prix de 21 700 \$ plus taxes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS S.E.N.C.R.L. AFIN D'OBTENIR UN ORDRE DE CESSATION DE LA COUR SUPÉRIEURE D'UNE UTILISATION D'UNE CONSTRUCTION INCOMPATIBLE AVEC LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 713 DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201211265 8.2

Considérant que le ou vers le 22 mars 2012 monsieur Carlos Lopez, inspecteur, a constaté l'implantation d'un établissement religieux au 299, avenue Marien;

Considérant que le Règlement de zonage numéro 713 interdit l'implantation d'un établissement religieux dans la zone 13B;

Considérant que ledit établissement n'a pas obtenu de certificat d'occupation pour cet emplacement;

Considérant qu'il y a lieu de faire cesser cet usage dérogatoire à la réglementation d'urbanisme;

Considérant qu'il y a lieu de donner un mandat à une firme d'avocats pour faire cesser cet usage dérogatoire.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De mandater la firme Bélanger Sauvé, avocats s.e.n.c.r.l afin d'entreprendre tout recours judiciaire utile afin de faire cesser l'usage illégal d'un établissement religieux au 299, avenue Marien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 9

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

DON À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST (AHMME) POUR LA LOCATION D'UN AUTOBUS POUR LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE BANTAM B AU TOURNOI QUI AURA LIEU À LA BAIE LES 1ER, 2 ET 3 FÉVRIER 2013 – 1 500 \$

CM-201211266 10.1

Considérant que l'Association du hockey mineur de Montréal-Est demande l'autobus pour un tournoi de l'équipe Bantam B, qui se déroulera les 1er, 2 et 3 février 2013;

Considérant que cet organisme est accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la demande permettrait à l'équipe de hockey Bantam B d'utiliser gratuitement l'autobus de la Ville lors de sa participation à ce tournoi de hockey;

Considérant que cette demande constitue une dérogation puisque la distance est de plus de 550 km, comme prévu par la Politique de l'autobus.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner à l'Association du hockey mineur de Montréal-Est la somme de 1 500 \$ pour la location d'un autobus afin de permettre à l'équipe Bantam B de participer au tournoi à La Baie les 1er, 2 et 3 février 2013.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MAISON DALAUZE - 500 \$

CM-201211267

10.2

Considérant que la Maison Dalauze vient en aide à des femmes et des enfants victime de violence conjugale;

Considérant que l'objectif de la Maison Dalauze est d'aider les femmes et les enfants à pouvoir accéder à une vie sans violence;

Considérant qu'en 2011-2012, 104 femmes et 36 enfants ont été hébergés à la Maison Dalauze bénéficiant ainsi de leurs multiples services;

Considérant qu'à l'approche du temps des fêtes, cela permettrait à ces femmes et ces enfants marqués par la vie de vivre une période de douceur et de paix.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner la somme de 500 \$ à la Maison Dalauze afin d'aider des femmes et des enfants victime de violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE

11

PROCLAMATION

12

AFFAIRE NOUVELLE

13

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Monique Major quitte la séance durant la période de questions à 20 h 26.

Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Monique Major réintègre la séance à 20 h 30.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201211268

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
